

Réponse de la CGT à la lettre du DRFIP aux élus bretilliens

La CGT Finances publiques 35 tient à répondre à la lettre envoyée par le DRFIP aux élus bretillien, notamment sur sa propagande du NRP.

En effet, la DRFIP vante la création de nouveaux services et le renforcement de la présence de la DRFIP sur le territoire.

Comment peut-on être aussi paradoxal lorsque dans une même lettre le DRFIP parle de regroupement mesuré des missions de gestion et du renforcement de la présence de la DRFIP sur le territoire bretillien.

Sur ce dernier point, le DRFIP affiche 36 communes avec un accueil de proximité. Il ne précise pourtant pas que ce sera par la mise en place des Espaces France Service où les Finances Publiques ne tiendront qu'une toute petite place. Comme nous l'avons déjà écrit, ce sera un accueil low-cost : au mieux une demi-journée hebdomadaire pendant laquelle un agent viendra où il ne pourra renseigner totalement le contribuable, ni encaisser de numéraire.

L'accueil de qualité que l'on connaît aujourd'hui dans les Centres des Finances publiques va disparaître.

Encore une fois, le directeur ne se vante pas de la suppression de toutes les trésoreries de proximité que la CGT continue de combattre en lien avec des associations d'usagers et élus locaux, notamment à Liffré.

Sur la mise en place du paiement de proximité auprès des buralistes, il ne précise pas que des factures comme celle des Recettes Non Fiscales ne rentrent pas actuellement dans ce protocole. Comment feront ces usagers ?

Le départ des dépôts des régisseurs vers les agences postales vont aussi accélérer le processus de zéro cash qui va voir disparaître l'activité caisse des Centres des Finances publiques. Certains chefs de service l'ont déjà fait comprendre de manière informelle à leur caissier titulaire en lui demandant de préparer une demande de mutation lors de l'entretien annuel. Chacun appréciera la méthode.

Enfin, en page 6 de sa lettre, le DRFIP annonce un nouveau circuit de dépôt et d'approvisionnement en espèces pour les régisseurs à compter de mai 2021.

Encore un effet d'annonce : le service concerné par l'ouverture de ces comptes voit les demandes arriver en masse sur les bureaux. La direction n'a encore rien anticipé. Pas de renfort dans ce service pour l'ouverture des comptes.

Ce processus est pourtant très chronophage :

4 applications doivent être utilisées, un traitement batch de 24 h avant de pouvoir terminer la saisie et la validation de l'ouverture de chaque compte sont nécessaires.

Aujourd'hui, on constate beaucoup de retard dans cette mission pour laquelle nous le rappelons aucun renfort humain n'est prévu ainsi qu'aucune réorganisation dans la priorité des tâches.

Les conséquences seront catastrophiques à plusieurs niveaux.

Au service DFT, les retards engendreront comme dans toute situation semblable le cercle vicieux des rappels téléphoniques, mails...qui sont très chronophages avec des conditions de travail qui vont se dégrader.

Au niveau des régisseurs, si les comptes ne sont toujours pas créés, quid des versements ?

Les régisseurs pourront t-ils continuer à déposer les fonds dans les CFP ? Devront-ils les conserver jusqu'à ouverture du compte ?

Qui sera responsable en cas de problème (vol, perte...) ? La DRFIP, car elle n'a pas tenu ses engagements de délai d'ouverture du compte, ou le régisseur ?

Encore une fois, ces effets d'annonces sont insupportables et ne contribuent pas à améliorer le service public.

Et la date avancée des vacances scolaires de printemps ne va sûrement pas faciliter l'ouverture des comptes sur avril.

Rennes, le 9 avril 2021